



ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Accompagner des candidat à la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Elèves diplômés d'un Baccalauréat en situation exceptionnelle

Critères d'éligibilité (à choix multiple en fonction du candidat) :

- Titulaire d'un baccalauréat
- Elève ou étudiant de l'Académie de Lyon
- Justifiant d'une situation personnelle exceptionnelle et souhaitant la re-examenation des vœux :
- Sous réserve de la décision de la commission au vu des pièces justificatives et des formations demandées

* Sera proposée une formation adaptée au projet et en fonction des places vacantes. Il peut exprimer ses priorités dans sa rubrique « ma préférence ».

** Si le candidat renonce ou répond hors délais alors il est réputé avoir renoncé à son accompagnement par la CAES



Le candidat sollicite la CAES. par message dans l'onglet « contact » de la plateforme Parcoursup, à partir du **2 juin pour les situations exceptionnelles et sportifs de haut niveau, le 2 juillet pour les autres bacheliers.**

Le candidat transmet les justificatifs demandés à la DRAIO
Il est accompagné par son référent

Le candidat reçoit une ou plusieurs via ses vœux en attente ou bien via la CAES

Le candidat se fait accompagner par son référent/accompagnant afin de préciser et valider son projet de formation.

Le candidat accepte la proposition* via son dossier « Parcoursup »
Il répond **en respectant les délais**.**

Le candidat valide définitivement son choix de formation CAES sur Parcoursup.

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

@parcoursupinfo

@parcoursup_info

Les étapes du candidat sur Parcoursup